Idéaliste la jeunesse allemande l'est toujours. Et s'est en vain qu'on s'efforcerait d'établir le contraire. Elle a changé d'idéal. Voilà tout.

« La jeunesse allemande n'est pas, comme le lui reprochait Liebknecht dans un discours récent, dépourvue d'idéalisme. Elle a un idéalisme d'Etat. Elle est selon le cœur de ceux qui gouvernent l'Etat, inféodés aux puissances du jour. Mais Liebknecht avait raison de lui reprocher sa docilité, sa veulerie. C'est encore Ziegler, qui n'est pas suspect de pactiser avec le socialisme, qui a écrit : « L'Université est l'institution la plus conservatrice de l'Allemagne ». Non, la jeunesse allemande d'aujourd'hui ne ressemble pas à celle des années 1820 ! Elle ne marche pas à l'avant-garde, persécutée et frémissante, vers un avenir de liberté et d'apaisement. Elle porte des liens qui ne lui pèsent pas. »

M. François-Poncet n'est pas tendre envers les jeunes Allemands. Mais la tendresse serait ici, superflue. Seule la clairvoyance compte. Et si M. François-Poncet a toujours gardé, au cours de son travail, la clairvoyance et l'indépendance qui sont les qualités maîtresses de l'enquêteur, nous pourrons nous tenir pour satisfaits.

Paul-T. PELLEAU.

(A suivre).

Accusée d'antipatriotisme
la Ligue de l'Enseignement proteste

M. Dessoye, président de la Ligue française de l'enseignement, vient d'adresser la lettre suivante au président du Conseil des ministres :

Monsieur le Président,

Je vous remercie, au nom de la Ligue de l'enseignement, de la protestation véhémente que vous avez fait entendre au Sénat à l'occasion des accusations d'antipatriotisme dirigées contre la Ligue de l'enseignement. Vous avez en raison d'invoquer la mémoire de Jean Macé, d'affirmer notre fidélité aux enseignements patriotiques que la vie entière du fondateur de la Ligue comporte et dont notre pèlerinage, l'année dernière, à Bebleinheim, en terre d'Alsace, est un irrécusable témoignage.

Patriote et républicaine, la Ligue de l'enseignement l'a toujours été. Elle met son honneur et sa fierté à propager un enseignement qui fasse de tous les enfants de France des patriotes et des républicains.

Est-ce la persévérance de son action, la hauteur de son principe, le dévouement avec lequel ses membres, qui appartiennent à toutes les fractions de l'opinion républicaine, s'attachent à la faire bien comprendre, qui lui ont valu tant d'attaques passionnées ? Si travailler sans cesse à étendre dans notre pays le bienfait d'une éducation toute inspirée des principes de tolérance et de liberté, et demander aux éducateurs nationaux de former la conscience et d'éclairer la raison des enfants qui leur sont confiés de façon à préparer en eux les citoyens dont une démocratie laborieuse, éprise d'idéal, soucieuse à la fois du droit de l'individu et de l'intérêt de la collectivité nationale, a besoin ; si poursuivre l'accomplissement de cette tâche dans un parfait esprit de laïcité vaut à la Ligue d'ardentes adversaires, soit ; nous ne sommes pas prêts à cesser notre action nécessaire. Nous avons conscience d'être de bons ouvriers de l'œuvre républicaine.

Mais accuser la Ligue d'antipatriotisme, rien n'autorise nos adversaires à commettre l'odieux de cette calomnie. Elle traîne depuis trop longtemps dans les bas-fonds de certaine presse. Il était bon qu'à la tribune du Sénat une protestation autorisée se fît entendre. Les républicains ont applaudi à vos paroles. A eux et à vous, monsieur le président, la Ligue exprime toute sa gratitude.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la Ligue de l'enseignement :

A. DESSOYE,

député de la Haute-Marne.

UN COLONEL TRAITRE EN AUTRICHE

Il s'est suicidé
L'émotion est intense à Vienne

Le colonel d'état-major autrichien Redl s'est suicidé. On avait découvert qu'il trahissait.

L'enquête ouverte par les autorités militaires a établi que l'officier, qui occupait une haute situation à l'état-major général, vendait depuis quatorze ans des secrets militaires à la Russie.

On s'était déjà maintes fois étonné de la prodigalité du colonel Redl, dont les dépenses n'étaient nullement en rapport avec le traitement ; mais personne n'avait jamais osé émettre le moindre doute quant à l'honneur d'un officier appelé à occuper un jour les plus hautes fonctions dans l'armée.

La trahison ne fut découverte que pendant les fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire au moment où l'issue de la crise provoquée par la question de Scutari était encore incertaine, et où, de part et d'autre, on se tenait prêt à toute éventualité. A Vienne, on fut frappé du fait que non seulement la Russie répondait avec une rapidité déconcertante aux mesures militaires décidées par le gouvernement austro-hongrois, mais qu'elle les devançait même.

Toutes ces circonstances montraient nettement qu'il fallait chercher le traître parmi les rares officiers au courant des mouvements de troupes. Au nombre de ces initiés se trouvait précisément le colonel Redl. Une dénonciation anonyme poussa les autorités à agir et une surveillance étroite fut exercée autour de l'officier.

Bientôt on s'aperçut que le colonel Redl, chef d'état-major d'un des corps d'armée autrichiens les plus exposés, avait des relations avec des personnes que l'on savait jouer le rôle d'intermédiaires dans les affaires d'espionnage en faveur de la Russie et de la France. Dès ce moment, la culpabilité du colonel Redl ne fit plus le doute.

Une lettre confectionnée, au ministère et signée du nom d'un de ces agents d'espionnage lui fut alors adressée ; elle le convoiait à une entrevue dans un hôtel de Vienne. L'officier traître s'y rendit en automobile, sans doute pour ne pas être vu au chemin de fer.

Pendant son absence, une perquisition fut opérée à son domicile, à Prague. Elle confirma pleinement les soupçons des autorités et permit d'établir en outre que, peu avant la Pentecôte, le colonel Redl s'était rendu, par deux fois, à Varsovie.

A son arrivée en rendez-vous, à Vienne, le colonel Redl fut reçu par quatre officiers. Confondu, il fit des aveux complets.

Ce qui se passa ensuite, nul ne le sait pertinemment. On suppose toutefois que les quatre camarades du traître lui arrachèrent un pistolet de guerre qui lui permettant le brûlement avec lequel il se fit sauter le cervelle.

Les obsèques du colonel Redl ont eu lieu jeudi dernier. Aucun officier ne suivait le cercueil.

Les journaux viennois s'occupant de l'affaire Redl ont été confisqués.

Chambre des Députés

La séance est ouverte à 2 heures 15.

On procède d'abord, pendant une heure, au deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un questeur.

Les Incidents militaires

Pendant qu'il est procédé au dépouillement, le président annonce qu'il est saisi d'une série de demandes d'interpellation de MM. Driant, Noël et Denis, sur les récents incidents militaires, et de MM. Classet, Jaurès, Albert Poulain, sur les perquisitions opérées ces jours-ci.

M. Deschanel. — Que pour propose le Gouvernement ?

M. Barthou. — Je crois d'abord qu'il ne peut pas y avoir de difficultés sur la jonction de ces interpellations. Quant au débat, j'aurais désiré qu'il vînt vendredi prochain, mais je crains de ne pas être en mesure d'assister à cette séance, je fais donc appel à la courtoisie de nos collègues pour accepter le renvoi au vendredi 13 juin.

M. Jaurès. — Comme nous tenons à montrer plus de courtoisie que vos agents, nous acceptons cette date.

Les Bureaux de Bienfaisance

M. Aldy dépose une motion invitant le ministre de l'intérieur à prendre toutes mesures et sanctions nécessaires pour obliger les préfets à choisir les délégués et administrateurs des bureaux de bienfaisance au dehors des passions locales et à veiller à ce que le patrimoine des pauvres ne soit pas l'enjeu des luttes électorales.

M. Klotz. — J'accepte cette motion.

M. Aldy. — En cette affaire, préfets et délégués agissent à leur guise et conformément à leurs intérêts politiques. Ici c'est l'ordonnateur du bureau de bienfaisance qui est en même temps le fournisseur : ailleurs on nomme comme délégués des bureaux de bienfaisance des individus dévoués au maire sans se préoccuper s'ils sont dignes de ces fonctions.

M. Aubriot vient incliner à la tribune sur la nécessité d'une réorganisation des bureaux de bienfaisance à Paris. Leur fonctionnement est faussé par les agissements d'une clientèle de mendicité professionnelle.

Cette clientèle absorbe les secours qui devraient aller à de véritables nécessiteux.

MM. Samelens et **Soussiat** avec des arguments divers soutiennent la proposition Aldy.

M. Bonnetoy déclare avoir toute confiance dans la sincérité du Ministre de l'intérieur ; il est certain que le Ministre prendra les mesures qui lui sont réclamées, mais il est certain aussi que les préfets ne lui obéiront pas.

M. Klotz, ministre de l'Intérieur, reconnaît que des erreurs, des fautes ont été parfois commises ; il promet l'engagement de rechercher les abus qui lui ont été signalés, avec la ferme intention d'en éviter le retour.

Il répète qu'il accepte le proposition de M. Aldy.

La politique, dit-il, doit être bannie de la bienfaisance.

On entend encore sur ce sujet des observations de MM. Colly, Barthe, Lafferre, etc., et la proposition Aldy est adoptée à mains levées.

Un nouveau douzième provisoire

Sur la proposition de M. Noulens, rapporteur général du budget, la Chambre, par 438 voix contre 77, adopte un sixième douzième provisoire, afférent au mois de juin.

L'aviation militaire

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Joly une proposition ainsi conçue :

« La Chambre, émue des nombreux accidents survenus dans l'aviation, et résolue à porter remède à la situation aéronautique militaire, décide la nomination d'une Commission d'enquête parlementaire de 22 membres. »

M. Joly développant sa proposition à la tribune dit que la Commission militaire nommée il y a trois mois sur l'initiative du Ministère de la Guerre ne suffit pas ; aucun contrôle n'est exercé sur l'aéronautique militaire. Depuis le début de l'aviation militaire la nombre des tués et des blessés s'est élevé à plus de 26 pour 100.

Il blâme le manque d'entente existant entre les services de l'artillerie et du génie.

Cette situation a occasionné des accidents nombreux.

M. Millevoye, pour donner à la discussion l'ampleur nécessaire, propose le renvoi à une séance ultérieure.

M. Thalamas appuie cette proposition à laquelle M. Joly ne s'oppose pas à condition que, d'ici là, le Ministre de la Guerre ne prenne aucune mesure de représailles contre les officiers aviateurs qui ont fourni des renseignements à la Commission officieuse.

M. Etienne, ministre de la Guerre. — Pour qui me prenez-vous ?

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, et je vous prie de préciser, si vous avez des faits à signaler.

M. Joly expose alors qu'au camp de Mailly, à la suite d'une enquête faite par un policier, un canonnier aurait été puni de prison.

M. Etienne. — Vous avez dit que des représailles avaient été exercées contre un officier ; quelles sont ces représailles ?

Je vous demande de préciser.

M. Joly explique alors au milieu des interruptions, que la conduite du soldat punit a fait une enquête ; il a fait venir chez lui ce soldat et son capitaine et il a envoyé le soldat à l'infirmerie.

M. Etienne, ministre de la Guerre, répond qu'une enquête est ouverte sur le fait signalé par M. Joly ; il en fera connaître le résultat dès qu'elle sera terminée.

Le Ministre explique qu'il travaille en ce moment à un projet qui réorganisera complètement les services de l'aéronautique ; ce projet viendra prochainement en discussion à la Chambre.

Ne faudrait-il pas mieux remettre à ce moment la discussion ouverte aujourd'hui.

Cette proposition est acceptée et la date du débat fixée au 20 juin.

La Chambre adopte le projet de résolution portant règlement définitif des comptes de la Chambre pour 1912.

Le projet de loi comportant un sixième douzième provisoire, revenu du Sénat avec une modification de forme est de nouveau adopté par 426 voix contre 172.

Le Président fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection d'un questeur.

M. Alare Mathis est élu par 270 voix.

Sur la demande de **M. Dessoye,** la Chambre décide de discuter dans ses séances exceptionnelles du mercredi, les projets de loi sur la réforme sociale.

M. Marc Réville propose à son tour de siéger le vendredi matin pour la discussion des projets relatifs au commerce et à l'industrie.

Cette proposition est repoussée par 300 voix contre 146.

La séance est levée à sept heures quinze et renvoyée à lundi deux heures. (Ouverture de la discussion sur la loi de trois ans.)

Le Budget de 1913
AU SÉNAT

Le Sénat a continué hier la discussion de la loi de finances.

Le matin, sur l'assurance du ministre des finances que la question est à l'étude, M. Poulle retire un article additionnel portant que, à partir du 1er janvier 1915, les conservateurs d'hypothèques, dont les salaires bruts et calculés sur la moyenne des cinq dernières années, dépassent, à Paris, 50.000 francs, et, dans les départements, 40.000 francs, seront divisés ou subdivisés, conformément à un décret rendu en conseil d'Etat. Sont disjoints : les articles 55 à 57, 59 à 72, 74 et 75 relatifs aux formalités nécessaires pour ouvrir une maison de banque, aux offres et demandes de valeurs mobilières, aux cautionnements des employés, à la faculté, pour certains délits, de se faire représenter par un avocat ou un avoué, à l'assistance aux familles nombreuses, au libre salaire de la femme mariée, aux subventions, aux comices et associations agricoles.

Les articles 58, 73, 76 et 77 sont adoptés. Ce dernier article donne aux préfets, sur avis du conseil général, le droit de fixer la zone interdite aux débits de boisson.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi est ouverte à 3 h. 20 sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

Le Sénat reprend l'examen des articles 6 à 10 de la loi de finances (droits de succession).

Les droits de succession

Le Président donne lecture de l'article 6 (majoration des droits dans le cas où le défunt ne laisse à son décès qu'un seul enfant ou descendant ou que deux descendants issus de son enfant unique précédédé ou deux enfants vivants ou représentés et dans le cas où la succession est dévolue à des ascendants.

M. Mercliet demande le rejet des articles 6 à 10.

M. Martinet dit que si le tarif des droits de succession déjà très élevé est encore augmenté, il en résultera des évaluations fantaisistes du fisc.

M. Toured combat également les taxes proposées.

L'orateur rappelle que c'est la troisième fois qu'on rapporte au Sénat le relèvement de tarif des droits de succession qu'il a déjà repoussé.

En 1909, M. Caillaux proposait l'établissement d'un droit supplémentaire sur l'ensemble de chaque succession ; en 1910, la Chambre vota une majoration de cinquante pour cent sur la succession, en ligne directe, en cas d'héritier unique ; le Sénat repousse cette majoration.

Aujourd'hui, ce n'est plus de cinquante pour cent qu'il s'agit de majorer en ligne directe, c'est de 67 pour cent.

M. Touron dit que dans aucun pays du monde on n'a osé établir un pareil régime fiscal.

Au point de vue fiscal, il y a intérêt à ne pas dépasser la juste mesure arrêtée ou vous rouleriez sur la pente, qui vous conduira à la destruction du capital français.

M. Dumont, ministre des Finances, vient soutenir le projet.

Nous demandons au Parlement de venir en aide aux familles nombreuses ; il est naturel que les recettes de nature à faire face à ces charges soient demandées aux familles diminuées.

Lorsqu'un devoir social apparaît, il faut en demander le prix à ceux qui peuvent le supporter.

Il est tout à fait nécessaire que les familles de deux enfants supportent des tarifs moins élevés que les familles qui n'ont qu'un enfant.

Au-dessous de trois enfants, les familles ne sont pas comptées en regard de la loi, la limite n'est donc pas arbitraire.

M. Touron dit qu'en augmentant les tarifs, on va accroître la fraude.

Le danger est réel, mais le Ministre rappelle que lorsque la majoration de 1910 a été faite, les prévisions de l'administration se sont à peu près réalisées.

M. Charles Dumont dit que l'augmentation proposée est légère ; elle est de dix francs sur une succession de 2000 francs ; de 586 francs sur une succession de 50.000 francs.

Il prie le Sénat de voter l'article qui lui est proposé.

La discussion est interrompue pour permettre le dépôt du sixième douzième provisoire.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 257 votants, seul l'article 7 (immédiat poste qui est disjoint sur la demande de M. Chéron).

Déclarations de M. Debierre

M. Debierre. — J'ai écouté avec un grand intérêt le discours si clair et si vigoureux de M. Touron.

J'ai particulièrement retenu qu'on n'aurait pas respecté la progression dans les taxes successorales ; les chiffres qu'il a cités sont exacts.

Je demanderai à la Commission de vouloir vérifier et revoir ces taxes.

M. Touron a encore parlé de « l'évasion de la matière imposable. »

Le capital s'évade dans les banques belges et suisses ; il connaît admirablement les comptes joints.

Le Sénat est saisi d'un projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses, il coûterait 20 millions à l'Etat ; il faut trouver les recettes correspondantes.

Il n'est pas possible que la fortune mobilière plus considérable que la fortune immobilière échappe au fisc.

L'établissement d'un impôt progressif sur le revenu est nécessaire, mais je déclare que je reste partisan de l'impôt progressif sur les valeurs successorales.

En ce qui concerne les propositions dont nous sommes actuellement saisis, je demande le renvoi à la Commission des finances, pour que les erreurs signalées par M. Touron puissent être rectifiées.

M. Bérard se rallie à la thèse de M. Touron.

Les modifications proposées apparaissent comme une pénalité à l'encontre des familles peu nombreuses ; comme telles, l'orateur ne peut les accepter.

M. Savary demande le renvoi à la Commission.

M. Almond propose d'ajourner la discussion à une prochaine séance.

Il en est ainsi ordonné.

La discussion continuera mercredi.

La séance est suspendue pour attendre le vote de la Chambre, sur les modifications apportées par le Sénat au projet d'un douzième provisoire.

A la reprise, le Président fait connaître que l'accord est complet entre les deux assemblées.

Séance levée à sept heures quinze.

LE CONQUÉRANT DU POLE NORD
A PARIS

Vous vous souvenez de l'émotion qui s'est emparée du monde savant, en 1909, lorsque tour à tour le capitaine Cook et le contre-amiral Peary vinrent annoncer qu'ils avaient découvert le pôle Nord et planté le drapeau de la libre Amérique sur la latitude de 90°.

Seulement tandis que l'amiral Peary s'en retournait modestement vers son pays, comme il sied à un véritable héros, Cook faisait tambourner sa gloire aux quatre coins de l'univers et, sans attendre sa comparution devant ses pairs, il publiait dans les journaux de merveilleux récits de ses exploits.

Or, ces récits étaient inventés de toutes pièces. Cook dut l'avouer plus tard devant l'aréopage des savants qui attendaient de lui des preuves et des documents : il n'avait jamais été au pôle Nord. C'était un imposteur, tout simplement.

La chanson, la music-hall s'emparèrent, dès lors, de l'incident, et la rivalité de Cook et de Peary donna lieu à des scènes cocasses et à des couplets pleins d'humour.

Débarrassé de son concurrent ridicule, l'amiral Peary, sans tasle, sans inpage, pul faire entendre sa voix et prouver, d'une façon certaine, que, le 6 avril 1909 il avait pris possession du Pôle.

Quatre ans se sont passés. Aujourd'hui, Peary se décide à traverser l'Océan ; il va venir en France et sera reçu à Paris les 4, 7, 8 et 9 juin prochains, à la Société de Géographie et à la Sorbonne et la Section des Etats-Unis du Comité « France-Amérique » donnera en son honneur un grand dîner, sous la présidence de M. Louis Barthou, président du Conseil.

Le conquérant du pôle Nord a tout à gagner à se montrer. Sa figure, moins populaire en France que celle de Nansen, un de ses devanciers moins heureux, n'en est pas moins celle d'un glorieux explorateur, d'un de ces héros aurhumains qui sacrifient aux conquêtes de la Science leur existence tout entière.

Savez-vous que pour arracher au Pôle-Nord son secret et jalousement gardé, depuis le début du XVIe siècle, 780 hommes ont tout à tour péri, parmi les glaces, au milieu des privations et des maux de toute nature.

Quatre-vingt-dix millions ont été dépensés en frais d'expédition.

Faut-il rappeler les héroïques efforts du hollandais Hudson, qui, en 1607, avança jusqu'à 1120 kilomètres du pôle ; de l'anglais Phillips, en 1773 ; de Parry, qui atteignit en 1827, le 865e kilomètre ; de l'américain Greely, qui séjourna deux ans dans les régions arctiques, 1883 et 1884 ; de Nansen, qui s'avança, en 1895, jusqu'à 86°13' de latitude septentrionale ? Faut-il évoquer les tentatives malheureuses de sir John Franklin, qui fut englouti, en 1845, avec 168 hommes, dans les glaces ; l'expédition de Long, 1879, qui périt avec 32 officiers, savants et matelots ; la fameuse expédition André qui partit le 11 juillet 1897 dans le ballon aérostatique « Oreo » et disparut à tout jamais avec ses deux compagnons. ?

Tant d'efforts accomplis et tant de sang versé pour le triomphe de la Science n'aura pas été perdu. Grâce à la ténacité de l'amiral Peary, la route mystérieuse a été enfin parcourue.

Et il faut espérer que cette découverte ne nous apportera pas seulement la satisfaction d'une vaine curiosité, mais que, grâce à l'établissement d'une ceinture des postes scientifiques autour du Pôle, on pourra bientôt prévoir à longue échéance les variations de la température et, avec le concours de la télégraphie sans fil, avertir les navires de l'approche des icebergs et annoncer aux cultivateurs ce qua leur réserve la prochaine saison. Tels sont les premiers avantages que nous retirerons des admirables travaux de Peary et de ses intrépides prédécesseurs... Cook excepté.

Pol HARDUIN.

Au Ministère de la Guerre

Le Conseil des directeurs s'est réuni hier au ministère de la guerre sous la présidence de M. Etienne. Le Conseil s'est occupé :

1° De l'augmentation des cadres des pharmaciens militaires ;

2° Du l'avancement du personnel de l'aéronautique militaire

SUCRE ABEILLE le plus sucré

Renouvellement des Délégations cantonales

(Suite)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON DE BERGUES

MM. Barbion, industriel, maire à Steene. — Careulle, conducteur des ponts et chaussées en retraite à Bergues. — Carpentier, rentier, ancien adjoint au maire à Bergues. — Claeys, ancien sénateur, ancien maire, conseiller général à Bergues. — Lentort, rentier, ancien adjoint au maire à Bergues. — Stevenoot, rentier, ancien maire à Armbonts-Cappel. — Tenche, docteur en médecine, maire à Armbonts-Cappel. — Vermulen, docteur en médecine, ancien conseiller municipal à Bergues.

CANTON DE BOURBOURG

MM. Blondé, négociant, conseiller municipal à Saint-Pierrebrouck. — Dutreanes, commandant en retraite à Watten. — Longuevel, pharmacien, maire à Bourbourg. — Pilton, négociant, adjoint au maire à Bourbourg. — Semelle Emile, propriétaire à Wattien. — Vandenbroucque, conseiller municipal, ancien maire à Bourbourg.

CANTON DE DUNKERQUE-EST

MM. Berche, industriel à Téteghem. — Défossé, président du Conseil d'arrondissement à Dunkerque. — Durieu Charles, courtier maritime à Malo-les-Bains. — Durieu Gustave, docteur en médecine, président honoraire du « Denier » à Dunkerque. — Duval, docteur en médecine, conseiller municipal à Dunkerque. — Fasquel, professeur au collège Jean-Bart, conseiller municipal à Dunkerque. — Geersent, docteur en médecine, maire à Malo-les-Bains. — Hutter, ingénieur civil, vice-président de la Chambre de Commerce à Malo-les-Bains. — Ryckeynck, docteur en médecine à Rosendaël. — Trystram Jean, fils, négociant, conseiller municipal à Dunkerque. — Mmes Bulteel, à Dunkerque. — Durieu G., à Dunkerque. — Lano, à Dunkerque. Revinel, à Dunkerque. Puyssen, à Dunkerque.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST

MM. Derycksen, entrepreneur, adjoint au maire à Dunkerque. — Lefebvre Jules, principal du collège Jean-Bart à Dunkerque. — Lemaire Henri, agent général d'assurances, adjoint au maire à Dunkerque. — Monteeuis Isidore, avoué, conseiller municipal à Dunkerque. — Ruyssen Georges, docteur en médecine, adjoint au maire à Dunkerque. — Terquem Henri, avocat, maire à Dunkerque. — Trystram Jean, négociant, sénateur à Petite-Synthe. — Trystram Louis, négociant, président du « Denier » à Dunkerque. — Vanesuwenberghe Georges, industriel, président du Conseil général à Saint-Pol-sur-Mer. — Mmes Bailleul, à Dunkerque. — Guillemin, à Dunkerque. — Tarquem Henri, à Dunkerque. — Trystram Jean, à Petite-Synthe.

CANTON DE GRAVELINES

MM. Courcot, agriculteur, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement à Loon-Plage. — Gérit, instituteur honoraire, conseiller municipal à Gravelines. — Gourdin-Lebarre, brasseur, adjoint au maire à Gravelines. — Merlin Gustave, armateur à Gravelines. — Tillier-Merlin, capitaine des douanes retraité à Grand-Fort-Philippe. — Valentin, négociant, maire à Gravelines.

CANTON D'HONDSCHOOTE

MM. Mallengier Henri, négociant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire à Hondschoote. — Musélis Julien, brasseur, conseiller municipal à Hondschoote. — Maringhem Paul, agriculteur, conseiller municipal à Bambecque. — Névejan Georges, docteur en médecine à Ghyvelde. — Pauwels Alhanase, greffier de la justice de paix à Hondschoote. — Tête Emile, percepteur à Hondschoote.

CANTON DE WORMHOUDT

MM. Bécuwe Lucien, brasseur, conseiller municipal à Wormhoudt. — Bécuwe Camille, négociant, conseiller municipal à Bollezeele. — Bécuwe Alphonse, brasseur, conseiller municipal à Herzeele. — Beun Jules, négociant, conseiller municipal à Wormhoudt. — Dehaene Jules, notaire, maire à Bollezeele. — Durie A., rentier à Herzeele. — Monsterlet, rentier, conseiller municipal à Bollezeele ; Odoul, colonel en retraite à Wormhoudt. — Wemaere, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire à Wormhoudt. — Munfer Nestor, brasseur à Zegers-Cappel.

(A suivre.)

Chez les Mineurs

REUNION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VIEUX SYNDICAT

Le Conseil d'Administration du Vieux-Syndicat, s'est réuni vendredi à Lens, à la Maison Syndicale.

Etaient présents : MM. Basly, Cadot, Lamendin, Cordier, Mées, Evrard, Duquesnne, Sorriaux, Dieudonné Arthur, Cresson, Guilbert, Roussel, Pruvost, Degréaux, Aimé Poirel, Tassin, Leclercq, Mercier, Bocquillon, Descamps.

Congrès de la Fédération Régionale. — Il est donné connaissance aux administrateurs de la décision du Conseil fédéral d'organiser un Congrès des Syndicats du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin, qui se tiendra à Douai, le 15 juin, à 10 heures du matin, pour y discuter les questions suivantes : 1° Reconstitution de la Fédération Nationale des Mineurs de houille ; 2° Compte rendu de la délégation sur les démarches faites auprès des pouvoirs publics ; 3° Mesures à prendre pour faire aboutir les revendications de la corporation ; 4° Caisse de secours ; propositions.

Démarches auprès des pouvoirs publics. — Dans le courant de la semaine prochaine, une délégation composée de MM. Basly, Lamendin, Cordier, Cadot, Sorriaux, Mées, pour le Pas-de-Calais, Bexanl, Evin, Villette, Dujardin, Wnrani, pour Anzin, Gonieux, Quintin, Lancelle pour le Nord se rendra à Paris pour y tenter des démarches en vue de faire aboutir les revendications des mineurs, savoir : 1. Sénat : Retraites et 8 heures ; 2. Commission parlementaire des Mines : Minimum de salaires ; 3. Entrevue avec M. le Ministre du Travail pour l'entretenir de ces trois questions.

AUX MINES D'OSTRICOURT

Le chômage est complet vendredi matin à la fosse n° 4 des mines d'Ostricourt. La nuit a été calme. Aujourd'hui, à 2 heures, à la remontée des ouvriers des autres fosses, des conférences seront faites pour les ouvriers de la fosse n° 5 limrent, à la remonte, une réunion noire, ainsi qualifiée parce que tous les auditeurs y assistaient en tenue de travail, le visage et les vêtements encore souillés des poussières de charbon.

M. Cambrai, présidail. M. Bittebière, déclara que le Comité syndical de permanence avait décidé de demander aux ouvriers de toute la concession, s'ils désidaient se solidariser avec leurs camarades du puits n° 4. Il leur fit bien remarquer que le mouvement aurait pour unique but d'appuyer la grève engagée par les ouvriers du numéro 4.

La grève mise aux voix, 290 mains se lèvèrent, lui assurant une grosse majorité.

M. Delcroix de la fosse n° 4, demande de ne pas céder avant complète satisfaction.

Selon toutes prévisions, le travail cessera aujourd'hui samedi à la fosse n° 5.

Enfant ébouillantée à Harnes

La jeune Delattre, âgée de 3 ans, en jouant chez une voisine, Mme Sohlier, tomba dans un chaudron rempli d'eau bouillante.

On la retira aîtreusemant brûlée.

L'enfant vient de mourir après deux jours de souffrances.

Un vieillard écrasé à Thumeries

M. Joseph Pluchart, âgé de 60 ans, conduisant un tombereau attelé d'un cheval, s'était arrêté, pour laisser passer le train de 9 heures 10, au passage à niveau des Quatre-Chemins, du chemin de fer de Pont de la Deûle à Pont-à-Marcq, plus communément appelé le « tortillard ».

Le cheval, effrayé par l'arrivée de la locomotive, fit un brusque écart. Son conducteur voulut le retenir, mais le cheval affolé, le lança au loin. Le malheureux Pluchart eut le bras gauche enlevé et le crâne fracturé. Il ne tarda pas à expirer. Pluchart était célibataire.

Quant au cheval qui était tombé dans le fossé, il n'a eu qu'une légère blessure.

Un soldat s'ouvre le ventre à Saint-Georges

Un soldat du 79e d'infanterie cantonné à Hesdin, M. Paul Coffet, 19 ans, se trouvait en permission chez ses parents à Saint-Georges.

Il s'approche d'une table, un couteau à la main, glisse et tombe. La lame du couteau lui transperça l'abdomen et lui fit une assez grave blessure.

CONTES ET VARIÉTÉS

Marius en Seine

Marius était venu à Paris se reposer des fatigues de la grande vie phocéenne. Quand nous lui proposâmes de nous accompagner, le dimanche suivant, dans une partie de pêche, il Villennes, il eut un sourire de pitié :

— Allons donc ! Il y a des poissons dans cette rigole ?

Il dénigrait ainsi la Seine.

— S'il y a des poissons dans la Seine ? nous rétorquâmes-nous. Mais certainement : des gardons, des brèmes, des barbillons...

— Té, qu'est-ce que c'est que faut cela !

Et Marius nous conta, pour la dixième fois, l'histoire du requin qu'il avait vu tirer du bassin de la Joliette. Même, depuis sa dernière narration, le requin s'était allongé d'un mètre. Au prochain récit, sans doute, ce requin serait une baleine.

Toutefois, pour ne pas nous désobliger, Marius consentit à venir pêcher à Villennes.

— Vous savez nager, au moins ? s'enquit Lucien.

Marius le regarda de côté, les yeux goguenards, les épaules hautes, sans daigner répondre.

— C'est que, continua Lucien, nous pêchons en bateau, et si quelquefois...

Cette insistance offensa Marius. S'il savait nager ! Mais ces « gensses » de Paris ignorent donc que les enfants de la Cannebière savent nager en venant au monde ? Cela est si vrai que, à peine sont-ils nés, on se contente, pour les nettoyer, de les jeter dans le bassin du port et d'aller les y chercher-une heure après. Pas de danger qu'ils entoncent !

⁂

Le dimanche arriva. La Seine, sous le soleil, étincelait de mille vaguelettes courtes, brillantes comme des facettes de métal.

Marius, lui, étincelait de verve ; les bons mots et les gaîtéjades partaient de lui comme des fusées.

Sa gaîté n'eut plus de bornes lorsqu'il vit le bateau qui devait servir à notre expédition :

— Mais ce n'est pas un bateau, c'est-il. C'est un panier à poissons, c'est une barcelonnette à faire dormir les petits gars. Jamais un homme n'entrera là-dedans.

Nous y limmes pourtant, à cinq, et je crus voir qu'en y entrant, ce brave Marius réprimait l'exubérance de ses gestes au point de paraître prudent.

La pêche commença, miraculeuse. Tout le poisson de la Seine semblait s'être réuni là, en assemblée générale, pour donner un démenti à ce mauvais plaisant de Marius, qui niait son existence. Les gardons, les brèmes de forte taille, de superbes carpes s'accrochaient bénévolement au bout de nos lignes.

Notre Marseillais ne pêchait pas. Un homme qui a pêché le thon ne va pas s'amuser, n'est-ce pas, à « tremper du fil dans l'eau » pour ravir de la friture. Il se contentait de nous regarder et de se réjouir à nos dépens.

— Té ! disait-il avec un étonnement feint, chaque fois qu'un de nous exhibait orgueilleusement une belle pièce ; za n'aurais pas cru, quand même, qu'il y avait tant de sardines dans cette rigole.

Ce « dénigrement » continuait, à la fin, exaspérait Lucien, le moins patient du bateau. Il jetait de côté des regards irrités sur le joyeux camarade ; on devinait qu'en son for il lui souhaitait quelque mésaventure.

⁂

Une sirène. La sirène d'un remorqueur se retentit non loin. Garons-nous.

Mais Marius éclate de rire.

— Se garer ? Té ! de quoi, donc ? De cette coquille de noix ?

Marius, d'abord, ne veut pas croire que l'hélice provoque un remous capable de chibiter notre bachot. Mais quand il est convaincu que nous ne plaisantions pas, il se tapit, un peu pâle, au fond de l'abîme, et ne bouge plus, en expliquant :

— Garons-nous, diantre ! Il ne faut pas rejeter vos sardines dans la rigole.

Ate ! Lucien, qui tient un avirou, a fait une fausse manœuvre. En deux temps, nous sommes soulevés par le remous du remorqueur, renversés, culbutés. Sauve qui peut !

Maintenant, sur la rive, nous nous étronons, si tout en riant de la mésaventure — inutile de se dénoter, n'est-ce pas ? — voici que nous nous étonnons de ne pas entendre ce farceur de Marius railler notre mésadresse. Où diable est-il, le joyeux Marius ? A-t-il abordé sur l'autre rive ?

Mais non, soprisit : ce point noir, accroché on ne sait comment à la quille du bachot retourné, c'est lui. Parfaitement, s'agit notre Marseillais ; il se cramponne à l'épave, et nous entendons sa voix étrangée qui crie :

— Au secours ! mille diouns, au secours !

Ah ! ça, mais, il ne sait donc pas nager ?

En hâte, deux d'entre nous replongent dans l'eau. Ils se dépêchent, ils atteignent Marius, ils l'empaignent chacun d'un côté, le ramènent, le déposent sur le berge. On le déshabille et on la frictionne.

Plus de peur que de mal, heureusement. Marius est bientôt sur pied, et il répète, mensuade :

— Quelle bêtise, boun diouns ! Quelle bêtise !

Mais on ne sait de quelle bêtise il parle, ni à qui il le reproche.

⁂

Il est midi, le soleil a rapidement séché nos habits de toile. Nous allons déjeuner dans une guinguette. Marius a reconquis sa bonne humeur. Le poiri vin blanc qui accompagne l'obligatoire matelote l'émoustille, et il recommence ses facéties.

— Eh bien, ricane-t-il, où sont vos sardines, là ? Vous les avez noyées, bougres de maladroits.

— En fait de noyade, lance Lucien, qui décidément a une rancune tenace contre Marius, vous l'avez échappé belle, vous. Je croyais que vous nagiez comme un poisson !

Mais le Marseillais ne se démonte pas.

Pauvres marins d'eau douce que nous sommes, il nous écrase de sa supériorité, lui, la fête de la Méditerranée. Il agite les bras pour exprimer qu'il a besoin d'un large espace, et il riposte, avec un « ascent » triomphant :

— Si ce sais nager ? Té, comment veux-tu que ze nage dans cette rigole ? On ne peut pas faire un mouvement sans se cogner contre les bords.

Jacques NAYRAL.

Fédération des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais

XXIIe CONCOURS FÉDÉRAL

Le banquet qui devait avoir lieu dimanche prochain 1er juin, à midi et demi très précisés, à la salle des Beaux-Arts, à Douai, se fera à la même heure dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville.

A l'issue du banquet, à 3 heures et demie, à l'Hippodrome, distribution des prix aux lauréats de la Fédération avec le concours de la Musique des Pompiers.

Entrée gratuite.